

DEC100124DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Madame **Marie-Claire VILLEVAL**, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance N°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret N° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié concernant l'organisation et le fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu le décret N° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision N° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision N° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision N° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC06A017DSI du 20/11/06, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 de l'unité **UMR 5824**, intitulée **Groupe d'Analyse et de Théorie Economique - GATE**, dont la directrice est Madame **Marie-Claire VILLEVAL**;

DECIDE :

Article 1^{er} – l'article 2 de la décision DEC100085DR07 du 20 mai 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Marie-Claire VILLEVAL**, délégation de signature est donnée à Monsieur **Michel BELLET**, Professeur, et à Madame **Dominique NAVE**, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} octobre 2010



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne